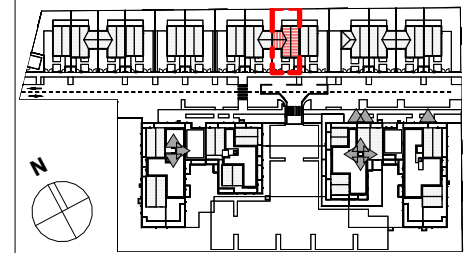




RdC M09 T5



ENTREE	3,14 m ²
SEJOUR	27,66 m ²
CUISINE	8,33 m ²
DEGAGEMENT	5,25 m ²
CHAMBRE 1	10,97 m ²
CHAMBRE 2	9,08 m ²
CHAMBRE 3	14,24 m ²
CHAMBRE 4	9,67 m ²
SDB	7,52 m ²
SDE	5,75 m ²
SDE	1,99 m ²
DRESSING	3,18 m ²
SHAB	106,78 m²
AIRE OM	3,14 m ²
TERRASSE	11,76 m ²
ESPACES EXTERIEURS	114,18 m ²

Surf. Extérieures 129,09 m²
SHAB + Surf. Extérieures 235,87 m²

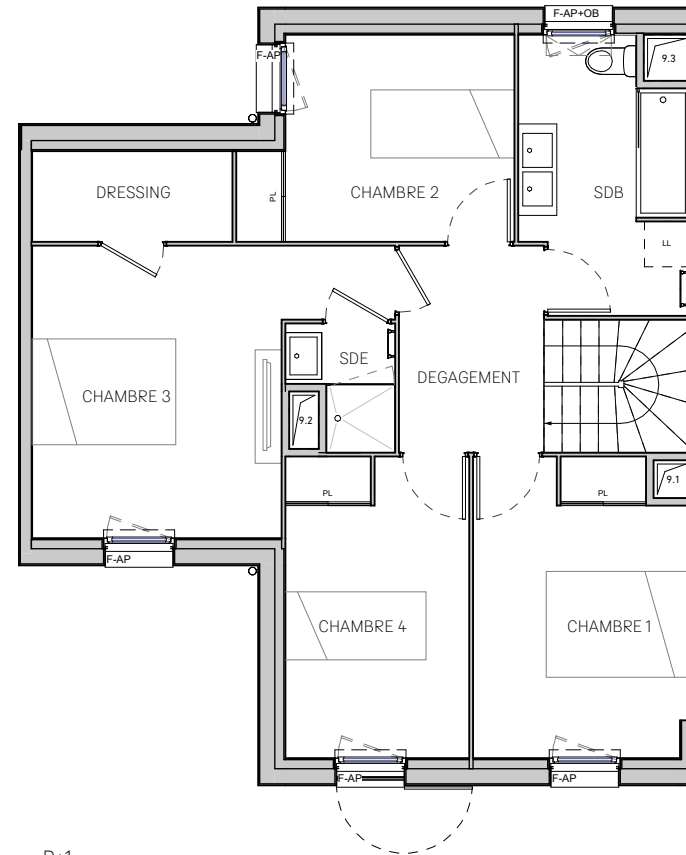
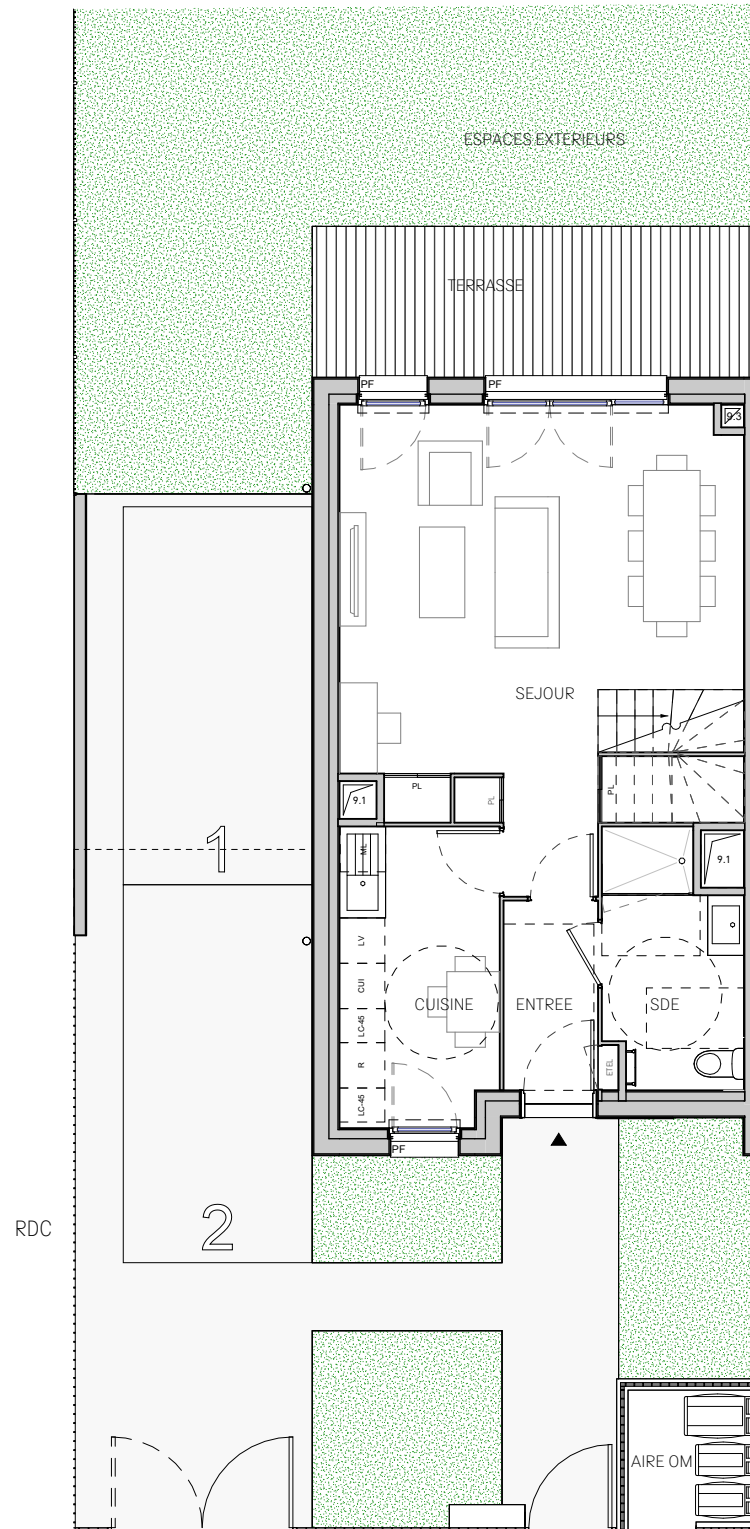
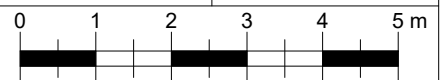
LEGENDE

AP : Allège pleine	R : Réfrigérateur
AV : Allège vitrée	LL : Lave-Linge
F : Fenêtres	LV : Lave-vaisselle
PF : Porte-fenêtres	CUI : Cuisson
OB : Oscillo-Battant	TRI : Tri sélectif

[Symbol] : Soffite / faux plafonds / Retombée de poutre

NOTA :
- Hauteur sous plafonds des pièces, sauf mention particulière : 2.5m
- La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

Echelle : 1/100 10/02/2026



NOTA 1 : le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Des variations peuvent intervenir en fonction des contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutres, fauxplafonds, soffites).
Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations, corps de chauffe et interrupteurs ne sont pas représentés.
Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art.4.1)
NOTA 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société.
NOTA 3 : Les hauteurs de seuils des portes-fenêtres respectent la réglementation en vigueur.